

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2017

---

### RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON CONVENTIONNELS - (N° 155)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE19

présenté par

Mme Batho, Mme Battistel, M. Saulignac, M. Letchimy, M. Bouillon et M. Potier

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le 4° de l'article L. 173-5 du code minier, il est inséré un 4° *bis* ainsi rédigé :

« 4° *bis* Inobservation des dispositions de l'article L. 111-5-1 ; ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'interdiction des hydrocarbures non conventionnels, le présent amendement propose le retrait du titre minier à son détenteur s'il s'avère que celui-ci l'utilise pour explorer ou exploiter un gisement d'hydrocarbures non conventionnels.